

avec tant de perfection que l'Eglise chante depuis dix-huit siècles : *Felix culpa quæ talem et tantum nobis promeruit redemptorem* : "heureuse faute qui nous a valu un tel et si grand rédempteur." "Là où abonda le péché, s'écrit saint Paul, la grâce a surabondé." "Le Christ a détruit la sentence de mort qui pesait sur nous, en l'affichant à la croix," nous dit ailleurs le même apôtre.

Si parfaite, si complète qu'elle soit dans l'ordre surnaturel et de la grâce, l'œuvre de la rédemption n'a pourtant pas rendu à l'homme sa domination souveraine sur tous les êtres de la nature ; elle ne l'a exempté ni de la nécessité d'un travail pénible, ni de la maladie, ni des autres infirmités humaines. Jésus l'a voulu ainsi afin de nous donner l'occasion de mériter et d'accomplir à l'égard de Dieu le grand précepte de la charité.

Ce commandement de la charité fraternelle. Le divin Sauveur l'a beaucoup aimé, puisqu'il l'a accompli plus que celui de l'amour envers Dieu. Ce commandement est, en outre, souverainement important, puisque l'apôtre saint Jean ne craint pas d'affirmer que si nous l'accomplissons dans son entier, nous avons accompli toute la loi. "O amour du prochain, comme cette flamme embrasait le cœur de Jésus, lui qui a voulu être le serviteur de ses disciples, leur laver les pieds à la dernière scène, lui